

# Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

## Déclaration du groupe de l'agriculture

Force est de constater que depuis le premier avis rendu par notre rapporteur, il y a près de trois ans, la situation économique et sociale des jeunes ne s'est guère améliorée, bien au contraire.

Les chiffres parlent malheureusement d'eux-mêmes avec un taux de chômage qui n'a cessé de croître et qui concerne désormais près d'un quart des 18/24 ans et un nombre trop important de jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme (135.000 à 140.000 par an). Sans oublier ceux qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi - les fameux NEET - qui représenteraient en 2013 entre 1,58 et 1,9 million de personnes.

Le constat dressé en 2012 reste le même : notre système de protection sociale n'est pas adapté à ce nouvel âge de la vie défini comme la période qui s'étend entre la fin des études et l'entrée dans un emploi stable, et les jeunes ne sont pas éligibles aux dispositifs de droit commun tels que le chômage ou le RSA. Ils sont au contraire concernés par diverses mesures *ad hoc* qui ne se caractérisent ni par leur simplicité ni par leur efficacité d'accès.

Heureusement, le premier avis n'est pas resté sans suite et des avancées notables ont été constatées avec, pour ne citer que quelques exemples : la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, la réforme des bourses étudiantes et la mise en place d'une clause d'impact jeunesse. Sans oublier l'expérimentation de la Garantie jeunes qui a vocation à s'étendre progressivement sur l'ensemble du territoire, avec comme objectif 100.000 jeunes couverts à horizon 2017.

Même si elle reste positive, cette dernière réponse n'est cependant pas à la hauteur des enjeux puisqu'un nombre important de jeunes potentiellement éligibles au dispositif ne pourront y prétendre, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. C'est pourquoi l'avis porte une préconisation importante visant à faire de la Garantie jeunes un droit.

Le groupe de l'agriculture soutient cette mesure qui est tout sauf de l'assistanat, puisque le jeune s'engage contractuellement à suivre un parcours d'insertion professionnelle. Par ailleurs, elle offre l'avantage de lancer un signal fort à notre jeunesse, en lui redonnant confiance en notre modèle social, mais également de miser sur l'avenir afin de regagner en compétitivité.

Certes, des marges financières supplémentaires devront être trouvées. Mais la vraie question à laquelle il faut répondre porte sur le coût économique et social de la non-prise en charge de ces jeunes. À nos yeux il paraît bien plus élevé que la mesure proposée. C'est donc un choix de société qu'il convient d'opérer.

Ce choix, le secteur de l'agriculture l'a fait depuis longtemps en s'adressant directement à la jeunesse au travers de ses formations qualifiantes, de ses dispositifs d'insertion professionnelle et de ses nombreuses perspectives de débouchés.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.